



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DÉCISION

**Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le livre premier du code rural et de la pêche maritime, et notamment son article R. 141-4 ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 portant agrément de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 4 octobre 2022 ;

Sur proposition du directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises ;

### DÉCIDE :

**Article 1er.** – Est approuvée la nomination de **Monsieur Laurent VINCIGUERRA** en qualité de Directeur Général délégué de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Article 2.** - Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le **07 NOV. 2022**

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire  
Pour le ministre et par délégation,

P / Le directeur général de la performance économique  
et environnementale des entreprises

L'adjoint au sous-directeur  
Performance environnementale  
et valorisation des territoires

Sébastien BOUVATIER